

Pour votre santé

Recevoir des bons soins, c'est important.

Il y a des spécialistes de la santé et du handicap.

Et des aides pour payer les soins.

Cette page vous explique les aides possibles dans le canton de Genève.

Pour votre santé, vous pouvez aller chez un ou une médecin de famille.

On dit aussi : médecin traitant.

C'est la première personne à contacter.

Mais il y a aussi des organisations spécialisées dans les soins et les handicaps.

Des organisations spécialisées

Il existe des organisations spécialisées dans les soins et les handicaps.

Liste des organisations spécialisées

Les organisations spécialisées connaissent bien la santé et les handicaps.

Elles peuvent par exemple :

- Vous expliquer des choses sur votre santé.
- Vous aider à prendre vos rendez-vous.
- Aller aux rendez-vous avec vous.
- Vous aider à discuter avec les médecins.
- Vérifier que vous recevez des soins de qualité.

Voici la liste des organisations du canton de Genève.

Programme handicap des HUG

Ce programme propose un accueil adapté :

- Aux urgences.
- Pour entrer à l'hôpital.
- Pour des rendez-vous médicaux.

Ce programme est pour toutes les personnes en situation de handicap. Il est surtout pour les personnes avec une déficience intellectuelle, de l'autisme ou un polyhandicap.

[Aller sur le site du Programme Handicap](#) →

Handiconsult

Handiconsult propose des soins dans les institutions :

- Des soins infirmiers.
Par exemple : faire des pansements ou prendre la tension
- Des soins aux dents.

Handiconsult est pour les adolescentes et adolescents avec une déficience intellectuelle.

Et pour les adultes avec une déficience intellectuelle.

[Aller sur le site de Handiconsult](#) →

Réshange – Réseau Santé Handicap Genève

Réshange organise un réseau de santé pour les personnes en situation handicap.

Ce réseau est pour les personnes avec :

- Une déficience intellectuelle.
- De l'autisme.
- Une paralysie cérébrale.
- Un polyhandicap.

[Aller sur le site de Réshange](#) →

Soins à domicile

Vous pouvez aussi recevoir des soins chez vous.

Cela s'appelle : les soins à domicile.

Pour cela, il faut une ordonnance du médecin.

[Aller sur le site des soins à domicile](#) →

Aides pour payer les soins

Vous êtes une personne en situation de handicap ?

Alors vous pouvez recevoir des aides pour payer les soins de santé.

Liste des aides importantes

L'assurance-maladie

Tout le monde a une assurance-maladie.

C'est obligatoire.

L'assurance-maladie paie les grandes sommes pour les soins.

L'assurance-invalidité

L'assurance-invalidité s'appelle aussi : l'AI.

L'AI donne de l'argent chaque mois.

Cela s'appelle : une rente AI.

Cet argent sert à payer les dépenses de la vie quotidienne.

Par exemple : le loyer et les courses.

L'AI paie aussi :

- payer certains soins de santé.
- payer des moyens auxiliaires utiles pour votre santé.

Par exemple : des fauteuils roulants ou des cannes.

[Aller sur le site de l'AI](#) →

Les prestations complémentaires

Parfois, l'AI ne suffit **pas** pour payer tous les frais de santé.

Alors vous pouvez demander des « prestations complémentaires ».

Ce sont des aides en plus de l'AI.

Vous recevez alors plus d'argent pour la vie de tous les jours.

Par exemple :

- Pour payer votre assurance-maladie.
- Pour payer de l'aide à domicile.

On appelle les prestations complémentaires aussi : PC.

[Aller à la page Prestations complémentaires](#) →